



FILIERE DE SANTE « MALADIES HEMORRAGIQUES CONSTITUTIONNELLES »

AAP Printemps 2022

Bourse de Recherche MHEMO

PAGE 1/3

Bourse de Recherche de printemps MHEMO

La **filière MHEMO** a pour objectif d'encourager la recherche dans le domaine des **maladies hémorragiques constitutionnelles**. Elle souhaite lancer deux appels à projet par an au printemps et à l'automne destinés à accompagner les travaux de recherche de jeunes intervenants du système de santé et de la recherche.

Chaque appel à projet sera orienté vers une thématique ciblée (utilisation des bases de données, des bibliothèques existantes, développement de nouveaux outils diagnostiques ou autres). Cette adéquation à la thématique identifiée sera un des points qui seront évalués.

DESTINATAIRES

Jeunes chercheurs, post-docs, médecins, pharmaciens, ou tout intervenant du système de santé (infirmières, kinésithérapeutes, etc.) et de recherche de moins de 40 ans. Toutes les équipes de recherche/centres peuvent répondre à cet appel à projet. Une seule candidature par équipe/centre sera prise en compte et évaluée.

THEMATIQUE DE L'APPEL D'OFFRE DU PRINTEMPS 2022

Pour ce premier appel d'offre la filière a choisi de privilégier les travaux faisant appel aux **bases de données des maladies hémorragiques**. Toute base de données concernant les maladies hémorragiques, conforme aux procédures réglementaires, et incluant des données multicentriques, **rentre dans le cadre de l'appel à projet**.

MONTANT DE L'AIDE ATTRIBUEE POUR L'APPEL D'OFFRE PRINTEMPS 2022 : 10 000 €

CALENDRIER DE L'APPEL D'OFFRE DU PRINTEMPS 2022

- date d'ouverture des dépôts de candidature : **8 mars 2022**
- date limite de candidature : **30 avril 2022**



FILIERE DE SANTE « MALADIES HEMORRAGIQUES CONSTITUTIONNELLES »

AAP Printemps 2022

Bourse de Recherche MHEMO

PAGE 2/3

CRITERES DE SELECTION

- La sélection du lauréat est assurée par le Comité Scientifique MHEMO-FranceCoag.
- Une première sélection s'effectuera sur dossier. Les candidats présélectionnés seront invités à présenter leur projet devant les membres du Comité Scientifique MHEMO-FranceCoag par web-conférence au cours du mois de Mai pour une sélection définitive.

SUIVI et COMMUNICATION

Le lauréat de la « Bourse de Recherche Maladie Hémorragique Constitutionnelle » attribuée par la filière MHEMO, présentera son projet pendant la journée nationale de la filière MHEMO et/ou lors de la journée Recherche de la filière MHEMO. Toute publication devra mentionner l'aide de la filière.

PROCEDURE DE DEPOT POUR L'APPEL D'OFFRE DU PRINTEMPS 2022

Les dossiers complets doivent être envoyés **sous format PDF** par voie électronique avec la mention « Bourse de Recherche MHEMO » dans l'objet de l'e-mail à l'adresse suivante : GHE.MHEMO@chu-lyon.fr au plus tard le **30 avril 2022**.

Les résultats seront communiqués le **15 juin 2022** et le lauréat sera officiellement présenté lors de la journée nationale de la filière MHEMO le **30 juin 2022**.

Pour toute autre demande de renseignement, merci de contacter Nataliia Stepina à l'adresse suivante : mhemo@chu-lille.fr

DOSSIER ET MODALITES DE SOUMISSION

Le projet pourra être soumis en français ou en anglais et ne doit pas excéder **5 pages**, bibliographie incluse.

Le dossier doit comporter une description du projet et le CV du candidat.

Le dossier de soumission comprend les éléments suivants :

- 1) Titre du projet et nom, titre(s) et coordonnées précises (adresse, téléphone, e-mail) du porteur de projet

PORTEUR de PROJET :

NOM :

Titre(s) :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

- 2) Un résumé grand public (1500 caractères)
- 3) Projet scientifique qui devra permettre de répondre aux critères d'évaluation ci-dessous :
 - Etat de l'art antérieur et éléments innovants
 - Questions posées et objectifs
 - Résultats préliminaires de l'équipe s'ils existent
 - L'utilisation des bases de données concernant les maladies hémorragiques : BNDMR, FranceCoag, autres dont le besoin et le choix devront être justifiés
 - Matériel et méthodes :
 - méthodes
 - population
 - Organisation et gestion du projet
 - Diagramme de Gantt
 - Faisabilité et difficultés à prévoir
 - Le coût : l'utilisation prévue du budget doit être clairement explicitée. Il faudra notamment préciser s'il existe un co-financement, auquel cas préciser le montant et les modalités de ce co-financement
 - Perspectives et applications potentielles
 - Caractère innovant
 - Impact sur la société
 - Les difficultés à prévoir
 - La liste des centres impliqués dans le projet
 - Publications se rapportant au projet